

**VILLE DE SAINT-GENIS-LAVAL  
COMPTE-RENDU  
DES DÉLIBÉRATIONS PRISES PAR  
LE CONSEIL MUNICIPAL,  
DANS SA SÉANCE DU MARDI 26 JANVIER 2016**

(conformément à l'article R 2121-2 du Code Général des Collectivités Territoriales)

**PRÉSENTS**

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET (à partir du point 5), Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT (à partir du point 2), Marie-Paule GAY, Yves GAVAULT, Lucienne DAUTREY (à partir du point 2), Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Evan CHEDAILLE, Thierry MONNET, Catherine ALBERT-PERROT

**EXCUSÉS**

Michel MONNET (jusqu'au point 4), Olivier BROSSEAU, Anne-Marie JANAS, Bernadette PIERONI

**ABSENTS**

François VURPAS

**POUVOIRS**

Michel MONNET à Maryse JOBERT-FIORE (jusqu'au point 4), Olivier BROSSEAU à Mohamed GUOUGUENI, Anne-Marie JANAS à Karine GUERIN, Bernadette PIERONI à Yves CRUBELLIER

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Monsieur Guillaume COUALLIER

-----

La séance est ouverte à 19h00

## **1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 15 décembre 2015**

***ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ***

*Conformément à la loi du 6 février 1992, ce procès-verbal est tenu à la disposition du public en mairie, au secrétariat général.*

## **2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**Compte-rendu des décisions n° 2015-107 à 2015-114**

Vu la délibération en date du 14 avril 2014 portant délégation du Conseil Municipal au Maire et conformément aux dispositions des articles L2122-22 et 2122-23 du Code Général des Collectivités territoriales, il est rendu compte des décisions prises dans le cadre de la délégation susvisée (décisions n° 2015-107 à 2015-114).

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir prendre acte de ces décisions.

***LE CONSEIL PREND ACTE***

## **3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**Rapport annuel 2014 de la Communauté urbaine du Grand Lyon**

La Métropole de Lyon a transmis le rapport annuel pour l'année 2014 de la Communauté urbaine de Lyon accompagné du rapport financier.

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce dernier doit faire l'objet d'une communication au Conseil municipal.

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir prendre acte de ce rapport.

***LE CONSEIL PREND ACTE***

## **4. BÂTIMENTS COMMUNAUX**

**Approbation de la convention de groupement de commandes pour la fourniture de gaz naturel et de services associés**

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2004, le marché du gaz naturel est ouvert à la concurrence et s'est élargi au 1<sup>er</sup> juillet 2007 à l'ensemble des consommateurs de gaz naturel.

Dès octobre 2013, la Ville a adhéré au groupement de commande coordonné par le Syndicat Intercommunal de Gestion des Énergies de la Région Lyonnaise (SIGERLy) pour l'achat de gaz. Le SIGERLy avait mis en place un accord cadre pour un marché de 2 ans.

Fort de l'expérience acquise ces trois dernières années, le SIGERLy a donc décidé de proposer de nouveau la mise en œuvre d'un groupement de commandes pour l'achat de gaz.

Concernant Saint-Genis-Laval, la Ville a contractualisé avec la société DALKIA un marché sur performance pour la quasi totalité de ses bâtiments communaux. Seuls 14 sites (tels que logements de fonction, ... ) n'y sont pas rattachés. Aussi il est proposé de reconduire l'adhésion au groupement pour ces 14 sites.

La participation financière annuelle de la commune serait évaluée à 0,015€/habitants.

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la convention de groupement de commandes pour la fourniture de gaz naturel et de services associés coordonné par le SIGERLy.

***LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ***

***Motion adoptée par 32 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 2***

***Abstentions***

***Thierry MONNET, Catherine ALBERT-PERROT***

## **5. BÂTIMENTS COMMUNAUX**

### **Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau**

Depuis plusieurs années, la Ville de Saint-Genis-Laval est engagée dans la mise en place d'actions en faveur du développement durable. Cela s'est traduit le 28 mai 2013 par l'adoption de l'Agenda 21 communal.

L'action 5 du plan d'action de l'Agenda 21 vise la préservation de la ressource en eau par le biais de la récupération des eaux de pluie.

Aujourd'hui la Ville souhaite poursuivre l'implantation de cuve enterrée pour la récupération des eaux de pluie. Le projet est d'implanter une nouvelle cuve de 60m<sup>3</sup> à proximité du gymnase Giono. Celle-ci permettra de récupérer les eaux de toiture qui ne seront ainsi pas rejetées dans le réseau d'assainissement.

Aussi, au regard de ces éléments, la Ville souhaite solliciter l'Agence de l'eau pour l'accompagner dans sa démarche de préservation de la ressource en eau.

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'eau pour l'installation d'une cuve de récupération des eaux de pluie sur le site du gymnase GIONO.

### **LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION**

## **6. FINANCES**

### **Débat d'orientations budgétaires 2016**

Le débat d'orientation budgétaire permet d'informer sur la situation économique et financière de la collectivité, sur le contexte économique local et national et sur les éléments définis en loi de finances afin d'éclairer les choix lors du vote du budget 2016.

#### **Éléments de contexte**

- Une croissance 2015 modérée (1%) et des hypothèses de croissance 2016 de 1,5% %
- Une inflation 2014 à 0,4% et une prévision 2015 à 0,9%.
- Une dette publique à 96,5 % du PIB en 2016 contre 96,3 % en 2015

Donc une Loi de finances qui précise que « *le programme d'économies s'appuie sur une répartition équilibrée des efforts.*

Se traduisant par :

- une diminution des dotations aux collectivités (DGF -9,6% soit -450 000€)
- une augmentation du FPIC (+ 18,4% soit un FPIC à 180 000€)

Au final, les budgets des collectivités continueront à être soumis à de fortes tensions en 2016 et les années suivantes.

Saint Genis Laval ne fait pas exception à la règle et les recherches d'économies déjà engagées comme la mutualisation des services devront nécessairement être poursuivies et renforcées pour y faire face. De même, la collectivité poursuivra sa réflexion stratégique pluriannuelle, visant à reconsidérer son champ d'action et à intervenir sur le périmètre le plus pertinent.

#### **Situation financière de Saint Genis Laval**

Depuis 2012, les collectivités locales voient leur épargne brute s'affaiblir.

Bien que cette tendance soit aussi notée à SGL, avec une épargne brute de 2,7M€ (budget 2015) et un taux d'épargne brute de plus de 13% (*ratio épargne brute/recettes réelles de fonctionnement*), la collectivité bénéficie toujours d'une situation financière saine.

Concernant les dépenses, d'importants efforts d'optimisation, de mutualisation et d'économies devront être poursuivis (près de -7,1% sur les charges à caractère général entre 2013 et 2015) et ce, d'autant que la masse salariale progresse.

Cette progression est toutefois modérée (+1,7% sur la période), ce qui est à inférieure à la l'évolution des dépenses de personnel des autres communes qui est de l'ordre de 3% en moyenne.

Concernant les recettes, même si de nouvelles recettes sont recherchées, force est de constater que la structure même des recettes de fonctionnement évolue.

Les ressources fiscales augmentent malgré une stabilité des taux communaux du fait du dynamisme physique des bases et de la revalorisation des bases par l'État de +0,9 % en 2015.

Dans le même temps le poids de l'État s'accroît avec la diminution de la principale dotation DGF : -12,9% (soit - 450 000€) et les contributions augmentent (FPIC 180 000€).

Ainsi, si aucune action n'avait été menée sur les dépenses, il aurait fallu augmenter la fiscalité communale de 8 points.

Concernant l'investissement, la collectivité a toujours poursuivi une politique d'investissement dynamique avec une moyenne annuelle de 6,15 M€ depuis 2008.

Ce volontarisme contraste avec le comportement global des communes qui est caractérisé à l'inverse par un repli marqué des investissements communaux

Le financement de ces réalisations repose sur l'épargne brute et un recours mesuré à l'emprunt.

En effet, la capacité de désendettement de la Ville se situe à 3,4 années. (la zone dangereuse commence autour de 10 à 12 ans.)

Cette situation est saine et souligne que la Ville préserve les générations à venir des dépenses qu'elle réalise.

### **Orientations 2016**

Au regard de la diminution des financements, le budget 2016 repose sur trois axes majeurs :

- d'une part concevoir des partenariats sur le territoire,
- d'autre part préserver encore la stabilité des taux de fiscalité,
- enfin agir pour l'avenir du territoire.

- Concevoir des partenariats sur le territoire au regard de la diminution des financements.

Aujourd'hui, les pistes d'économies substantielles ne résident plus de manière endogène (les marges résiduelles de progression sont réduites) mais de manière exogène.

À ce titre, les actions mises en œuvre pour nos concitoyens doivent l'être dans une logique de subsidiarité, d'efficacité et de complémentarité.

Ainsi, les coopérations doivent se développer, les mutualisations doivent s'initier tant avec les associations qu'avec la métropole pour in fine un meilleur service adapté et un coût minoré.

- Préserver la stabilité des taux de fiscalité

Le budget 2016 sera proposé sans augmenter les taux communaux.

À ce titre on rappellera l'effort communal réalisé. En effet, les taux communaux n'ont pas varié depuis plus de 5 ans et sur une période de plus de 10 ans l'évolution s'est limitée à 1% au total.

La stabilité de la pression fiscale communale implique de contraindre la masse salariale et de modifier certaines prestations ainsi que leur mode de financement.

- Agir pour l'avenir du territoire : investir

Au-delà de l'entretien régulier du patrimoine, de nombreux projets seront à mener sur la durée du mandat.

Une programmation pluriannuelle, tant en fonctionnement qu'en investissement, a ainsi été travaillée, permettant d'échelonner de 2015 à 2020 les principaux projets et actions à envisager.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Opérations d'urbanisme-voirie (Moly, Vernaton, Darcieux, Barolles - Collonges)		—————	—————	—————		
MDQ Collonges	—————					
Médiathèque B 612, la Mouche	—————	—————				
PM et vidéoprotection	—————	—————	—————	—————	—————	—————
Espace sportif abrité		—————	—————	—————		
Plan numérique dans les écoles, aménagements connexes à d'Aubarède, GS Ste Eugénie	—————	—————	—————	—————	—————	
Développement des loisirs pour tous à l'instar des séjours vacances pour les Seniors	—————	—————				
Actions sociales	—————	—————	—————	—————	—————	—————
Structure enfance Guilloux et Ste Eugénie					—————	—————
Économie - commerces et emploi	—————					
Réaménagement urbain de l'îlot Guilloux					—————	
Aménagement du Vallon des Hôpitaux - Ste Eugénie / arrivée du métro (extension)						—————

***Saint-Genis-Laval est donc caractérisée par une situation financière saine qui lui permet de poursuivre son évolution dans un contexte économique contraint qui s'impose à elle et obère ses marges de manœuvre.***

***La réduction de ses recettes par l'État s'élève à près de 650 000€ par an, soit plus de 5 points d'augmentation de la fiscalité. Ainsi les efforts doivent être constants afin de ne pas répercuter cette restriction sur les impôts des Saint-Genois.***

***Par ailleurs, sur l'ensemble du mandat, c'est une perte de ressources de l'ordre de 4 millions d'euros ce qui correspond au coût de réalisation d'un équipement public.***

***Or l'arrivée du métro, l'aménagement raisonné du vallon des hôpitaux doivent s'accompagner par la réalisation de nouveaux équipements communaux tels un groupe scolaire, un restaurant scolaire à Sainte Eugénie.***

***De nouvelles marges de manœuvre doivent donc être dégagées collectivement grâce à l'action de l'ensemble des acteurs du territoire.***

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir prendre acte du débat d'orientations budgétaires 2015.

### **LE CONSEIL PREND ACTE**

#### **7. PERSONNEL COMMUNAL**

##### **Modification de l'état des postes**

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de fixer, sur proposition de l'autorité territoriale, les effectifs des emplois permanents à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services de la commune.

La présente délibération propose une modification de l'état des effectifs afin de prendre en compte les grades des agents reçus au concours et ceux recrutés suite à des départs, à savoir 2 postes de rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, 1 poste de rédacteur à temps non complet (80%),

1 poste d'assistant de conservation principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet et 1 poste d'adjoint du patrimoine de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver les modifications ci-avant apportées au tableau des effectifs du personnel communal.

***LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION***

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h32.

**Fait à Saint-Genis-Laval, le 28/01/16  
Le Maire de Saint-Genis-Laval  
Roland CRIMIER**